

Avis du CSRPN de Bretagne

N°05-Réponse à l'AMI sur les Réserves naturelles régionales : Dunes et paluds bigoudènes

Exposé du dossier :

La réponse à l'appel à manifestation d'intérêt est présentée de manière conjointe par les communautés de communes du Pays bigouden sud et du Haut pays bigouden. Il existe un partenariat fort entre ces collectivités, Bretagne Vivante, l'association Amis de la Baie d'Audierne et le Conservatoire du littoral. Dans le passé, des initiatives de classement de la baie d'Audierne en réserve naturelle n'ont pas abouti en raison notamment d'un manque d'adhésion des communes. Aujourd'hui la dynamique locale semble favorable, en témoigne le projet de labellisation RAMSAR porté par les communautés de communes avec le soutien du Département du Finistère qui vient d'aboutir. Ce projet a favorisé la prise de conscience de l'importance du patrimoine naturel et de sa préservation.

Le site proposé au classement correspond à la partie sud de la baie d'Audierne et s'étend de la commune de Plozévet au nord aux marais de Lescors (Penmarc'h) au sud et s'étend sur une superficie de 1442 ha dont 1122 ha appartiennent au Conservatoire du littoral ou au Domaine Public Maritime et 320 ha à des privés.

Le site correspond assez largement au périmètre du site Natura 2000 de la baie d'Audierne (ZSC et ZPS), ajusté pour intégrer des habitats à forte valeur patrimoniale situés en marge du site Natura 2000 et exclure des parcelles urbanisées et des parcelles exploitées en bulbiculture.

Le site est constitué d'une mosaïque complexe d'habitats dunaires et de zones humides arrière-littorales. Le fort intérêt du patrimoine naturel de ce site est indéniable, connu et reconnu : les étangs de Trunvel et de Kergalan sont les plus grands étangs naturels du Finistère et les pelouses dunaires très étendues (site d'importance régionale pour la conservation des pelouses des dunes grises). Il s'agit d'un site d'importance suprarégionale pour l'avifaune nicheuse et migratrice, en particulier pour l'avifaune paludicole pour laquelle les importantes étendues de roselières constituent des habitats favorables. Le patrimoine floristique est également remarquable avec la présence d'un nombre important d'espèces rares et menacées, présentes en Bretagne uniquement sur ce site (Astragale de Bayonne, Fétuque bigoudène).

Le site est soumis à une forte pression touristique ; la conciliation entre fréquentation touristique et préservation du patrimoine naturel constitue un enjeu majeur pour le site.

L'évolution de certains usages traditionnels (gestion des niveaux d'eau par des brèches dans le cordon dunaire, pâturage etc.) induisent des dynamiques jugées localement défavorables à la faune et flore à forte valeur patrimoniale.

Le site bénéficie déjà d'une gestion en faveur de la préservation du patrimoine naturel, mise en œuvre par les communautés de communes qui ont la compétence de gestion des terrains du Conservatoire du littoral. Les opérations de gestion sont réalisées en régie ou via des conventions d'usages avec des agriculteurs. Les deux collectivités portent également des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement grâce à un personnel dédié. Leur partenariat avec deux acteurs associatifs est un atout majeur pour le projet : Bretagne Vivante-SEPNB, qui joue depuis les années soixante-dix un rôle essentiel pour la connaissance et reconnaissance du patrimoine naturel, et les « Amis de la baie d'Audierne », qui fait vivre à la maison de site de la Baie d'Audierne et y mène des actions de d'information et de formation.

Certains secteurs du site disposent de réglementations ou de plans de gestion entre les arrêtés de Biotope, les arrêtés municipaux, les réserves de chasse maritime et les plans de gestion pour le Phragmite aquatique, la Barge à queue noire, le Butor étoilé et le Liparis de Loesel.

Les sites de la Baie d'Audierne et de St Guénolé (Penmarc'h) disposent d'une protection des sites

relatifs à la protection des monuments naturels et des sites de caractères artistiques, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque (sites classés).

Rapport :

Le territoire

Le périmètre proposé constitue une entité cohérente écologiquement et géographiquement. Sa délimitation se base sur la présence d'habitats naturels d'après la cartographie de la végétation du site Natura 2000 (CBNB, 2001) et intègre des zones tampon en rive d'étang. Le périmètre comprend des parcelles du Conservatoire du littoral et des parcelles communales et privées.

Logiquement les habitations et les parcelles exploitées en bulbiculture n'ont pas été intégrées au projet d'où l'aspect morcelé par endroit notamment dans le secteur de la Torche.

A ce stade du projet, seules les surfaces qui appartiennent au Conservatoire du littoral sont incluses avec certitude dans le périmètre d'une future RNR, des discussions sont à engager sur les surfaces appartenant aux communes pour confirmer leur inclusion. Un second zonage intègre des parcelles privées pour lesquelles des rencontres avec leurs propriétaires sont prévues si le projet de réserve est accepté.

Si le choix des porteurs de projet a été de considérer dans l'argumentation le périmètre le plus large intégrant en particulier les deux grands étangs de Trunvel et Kergalan, privés pour l'essentiel de leur surface, il aurait été intéressant de donner quelques informations sur les variations d'intérêt patrimonial selon les options hautes et basses de périmètre du projet. Cela aurait permis en particulier de démontrer que l'option « basse » correspondant aux surfaces déjà acquises par le conservatoire et (au moins une partie) des terrains communaux justifiait déjà à elle seule un statut de RNR.

Le périmètre proposé intègre l'estran jusqu'à la limite des basses eaux sans que le dossier n'en apporte de justification écologique. La biodiversité marine n'est en effet pas abordée dans le dossier, ni le rôle de l'estran pour l'avifaune. Ces éléments devront être développés dans le cadre du dossier de création RNR.

Le périmètre et les priorités de classement devront être précisés sur la base d'arguments scientifiques pour intégrer les secteurs d'importance majeure pour le patrimoine naturel.

Le site est très vaste puisqu'il s'étend sur une superficie de 1442 ha, entre 10 et 15 km de linéaire de côté et 8 communes. Il s'agirait de la plus grande réserve naturelle régionale de Bretagne. Même si l'implication des collectivités est déjà bien présente, elle devra être renforcée pour que l'outil RNR soit fonctionnel et pérenne. Le partenariat avec les associations impliquées dans le suivi naturaliste du site, Bretagne Vivante, et l'animation, les Amis de la Baie d'Audierne devra être renforcé.

La biodiversité

La synthèse des enjeux biodiversité se base essentiellement sur les travaux de Bretagne Vivante et du Conservatoire botanique national de Brest. Les chargés de mission des communautés de communes ne participent que peu à l'amélioration des connaissances naturalistes du site.

La station de bagage de Trunvel contribue fortement à la connaissance naturaliste du site et constitue un site d'étude de référence à l'échelle nationale. L'avifaune migratrice y est étudiée depuis trente ans et les données acquises en baie d'Audierne contribuent à des analyses aux échelles nationale et internationale qu'il conviendrait de mieux valoriser et pérenniser.

Le dossier identifie clairement les enjeux de conservation majeurs :

- 20 habitats communautaires, 3 plantes d'intérêt communautaires, 26 protégées et 58 rares ou menacées, 1 espèce très rare d'algue
- Site d'importance nationale pour la préservation du Phragmite des joncs et d'importance internationale pour le Phragmite aquatique en phase de migration post-nuptiale.
- Site d'importance internationale pour le Pluvier doré et le Bécasseau sanderling.
- Grande diversité floristique avec présence de plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale.
- Dunes grises ou cordon de galets représentant 10 km de linéaire qui confèrent au site un

patrimoine géologique exceptionnel.

On peut regretter que le dossier de réponse à l'AMI reste trop synthétique en ce qui concerne les enjeux naturalistes et qu'il ne tient pas suffisamment compte des listes de référence permettant de les évaluer (notamment listes rouges). Ainsi dans le thème 1 « Etat des lieux des connaissances de la biodiversité et géodiversité » moins d'une page est consacrée à la biodiversité tandis que 4 sont consacrées à la géologie et géomorphologie-hydrologie. Seule l'avifaune a fait l'objet d'une synthèse permettant de resituer les enjeux du site dans un contexte plus large. Le caractère exceptionnel du site pour la biodiversité à l'échelle régionale ne ressort ainsi pas suffisamment dans le dossier.

Gestion actuelle et future du site

La gestion des terrains du Conservatoire du littoral est confiée aux communautés de communes qui les gèrent en régie ou via des conventions d'usages. Le portage de ce dossier par les 2 communautés de communes montre l'implication des élus dans le projet d'autant plus qu'une demande de labellisation au titre du Ramsar a été déposée en 2018 et acceptée en septembre 2021. Le dépôt de ce dossier est tout à fait cohérent avec la labellisation au titre de la convention Ramsar pour mieux protéger ce site remarquable.

Le DOCOB Natura 2000 est le document de référence pour la gestion du patrimoine naturel du site. Il fera l'objet d'un travail d'actualisation en 2022 qui pourrait préfigurer un futur plan de gestion de réserve naturelle. Le dossier de réponse à l'AMI envisage ainsi la rédaction d'un document unique de gestion.

Bretagne Vivante joue un rôle essentiel dans le suivi des espèces en particulier avec la station de baguage de Trunvel, un des hauts lieux français pour l'étude de la migration des oiseaux depuis 1988. La problématique de la gestion des niveaux d'eau de l'étang de Trunvel est soulevée par Bretagne Vivante lors de la visite de terrain. La réglementation ne permet plus d'intervenir sur le cordon de galets pour y créer des brèches facilitant l'évacuation de l'eau. On constate une montée des niveaux d'eau de l'étang ayant pour conséquence une évolution des habitats et notamment des roselières. Les habitats favorables à l'avifaune paludicole sont affectés négativement par cette évolution. Un classement en réserve naturelle serait une opportunité pour étudier davantage cette évolution et son impact sur la biodiversité et pour engager une réflexion collective sur la gestion de l'étang et de ses abords.

Les communautés de communes regrettent également manquer de recul sur l'efficacité de la gestion mise en œuvre et ressentent un besoin d'appui technique et scientifique pour la gestion du site. Lors de la rencontre sur le terrain, l'importance de laisser des espaces en libre évolution a été soulignée. Cette préoccupation devrait être intégrée à tout futur document de gestion. Les rapporteurs apprécient que le dossier évoque ce caractère de « nature sauvage » du site.

L'adéquation de l'outil RN pour ce projet

Le site bénéficie déjà de plusieurs outils de protection réglementaire et foncière (site Natura 2000, APPB sur des parties du site, importance de la part en propriété publique) et les communautés de communes disposent de moyens dédiés à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral et à des actions éducatives.

Un classement en réserve naturelle régionale est avant tout perçu comme une opportunité pour donner un cadre commun à la gestion et au suivi de l'entité fonctionnelle « dunes et paluds bigoudens ».

Motivations des collectivités pour un classement du site en Réserve naturelle régionale :

- Créer un cadre commun pour la gestion et la réglementation des usages à l'échelle du site.
- Disposer de moyens humains et matériels complémentaires pour développer la connaissance de la biodiversité du territoire et pour asseoir la gestion du site sur une base scientifique (mise en place de suivis, partenariats scientifiques et naturalistes...).
- Faire des dunes et paluds bigoudens un site d'étude et d'expérimentation privilégié. Un classement en réserve naturelle faciliterait les partenariats scientifiques et leur valorisation.
- Contribuer à la mise en œuvre de projets de conservation tels que les plans nationaux d'actions.

- Accroître la légitimité des actions de gestion et de préservation des milieux naturels.
- Développer les actions de sensibilisation et améliorer et étendre le projet pédagogique.
- Promouvoir un développement économique et touristique du territoire.

Éléments d'appréciation et de perspectives

La valeur patrimoniale du site est indéniable. La baie d'Audierne ressort dans de nombreuses stratégies nationales, régionales et départementales comme un site exceptionnel pour son patrimoine naturel (faune, flore, habitats, géomorphologie).

La candidature pour un classement en réserve naturelle prolonge une dynamique territoriale et partenariale qui s'est développée et structurée dans le cadre du projet de labellisation RAMSAR. Les rapporteurs attirent l'attention sur le fait que les objectifs ne sont pas les mêmes pour un site RAMSAR et une réserve naturelle régionale. Dans une réserve naturelle, la préservation du patrimoine naturel doit être clairement identifiée comme l'objectif prioritaire.

Les deux communautés de communes proposent une co-gestion du site. Les associations Bretagne Vivante et Amis de la baie d'Audierne sont identifiées comme des partenaires privilégiés. Une implication plus forte de l'association Bretagne Vivante mériterait d'être étudiée. L'association est en effet le principal référent naturaliste impliquant des salariés et de nombreux bénévoles locaux et pourrait apporter l'appui technique et scientifique attendu par les collectivités. Une intégration de Bretagne Vivante à la gouvernance serait également un signe de reconnaissance du rôle de l'association pour la connaissance et la gestion du site depuis de nombreuses années.

Des échanges avec les communes impliquées devront être rapidement pris pour bénéficier de leur adhésion formelle à l'outil RNR en particulier via des prises de décisions des conseils communautaires. Les communes ont été mises au courant de la candidature présentée par les 2 communautés de communes, on peut regretter qu'elles n'aient pas été associées en amont.

Le site bénéficie déjà de mesures de protection et de moyens pour la gestion des milieux naturels et des actions de sensibilisation et d'éducation. Sur ce deuxième aspect la maison de site, « maison de la baie d'Audierne » propriété du conservatoire, située idéalement au cœur du site est un élément clé dans le projet. La présence de l'association des Amis de la Baie d'Audierne qui, avec le soutien des communautés de communes, y mène avec ses bénévoles aux multiples compétences, des actions de sensibilisation et de formations au travers d'expositions, de sorties nature et de conférences est une garantie de la qualité de ce volet dans le cadre d'une RNR. La plus-value attendue par un classement en réserve naturelle est prioritairement une reconnaissance du site et de sa valeur patrimoniale et un cadre facilitant et la protection forte à l'échelle de l'entité écologique, mais également un soutien public à des actions menées actuellement très largement sur la base du bénévolat. Le statut de réserve naturelle permettrait également de fédérer les différents acteurs intervenant sur le site et de coordonner leur action.

Dans le cas où le projet présenté par les communautés de communes de Pays bigouden sud et Haut pays bigouden était retenu pour l'étape d'élaboration du dossier de création d'une RNR, des justifications et précisions devraient cependant être apportées notamment sur le périmètre retenu et la localisation plus précise des enjeux naturalistes associée aux garanties d'une protection forte.

Différents points d'attention complémentaires ont émané de l'oral et des échanges avec et entre les membres du CSRPN : un manque sur l'aspect hydrobiologie, sur le patrimoine naturel de l'estran, sur la reconnexion à la mer et sur les lagunes naturellement saumâtres.

Avis du CSRPN

Le site est d'intérêt majeur, avec un patrimoine naturel, écologique et hydro-géomorphologique régional voire supra-régional exceptionnel, si bien qu'il avait fait l'objet de plusieurs demandes de Réserves Naturelles Nationales. Ce patrimoine biologique n'est pas assez détaillé dans le rapport, et la biodiversité marine n'est pas abordée. Des manques

de connaissances sur les étangs en grande partie privés sont patents. Désormais, il y a un consensus pour demander une RNR sur un périmètre élargi, avec une forte implication des acteurs locaux en partenariat avec Bretagne vivante et les Amis de la Baie d'Audierne.

L'avis favorable à très favorable du CSRPN pour l'octroi d'une RNR est unanime, en demandant des moyens renforcés compte tenu de l'étendue du site. En effet, le CSRPN s'interroge sur l'adéquation entre les moyens humains et financiers qui pourront être alloués et les exigences liées au statut de RNR.

Rennes le 11 novembre 2021,

Le Président du CSRPN, Jacques HAURY